

Politique de lutte contre le vol, la fraude et la corruption

I- Introduction

Présente au Bénin depuis 1958, Caritas Bénin y met en œuvre la Pastorale Sociale de l’Eglise Catholique. Elle intervient dans plusieurs domaines (eau, santé, assainissement, environnement, éducation, etc.) pour aider les populations à améliorer leurs conditions de vie et d’existence. Les résultats de ses réalisations sont satisfaisants et convainquent ses principaux partenaires. L’accord Cadre signé avec le Gouvernement Béninois et la reconnaissance de Caritas Bénin en tant qu’organisation d’utilité publique par ce dernier en sont des preuves palpables.

Pour assurer et garantir une gestion plus transparente et crédible, les responsables à divers niveaux de l’Organisation expriment et témoignent de l’engagement de Caritas Bénin à s’acquitter du devoir de bonne gouvernance, de redevabilité et à répondre aux exigences des normes de gestion de Caritas Internationalis.

Partant, pour partager ses valeurs, consolider l’unité dans son développement, insuffler le sentiment d’appartenance et de loyauté au niveau de ses acteurs, pour assurer la transparence, la fiabilité de ses informations et la cohérence de ses interventions, Caritas Bénin a décidé de se doter d’une politique de lutte contre le vol, la fraude et la corruption.

Cette politique propose à l’ensemble des acteurs et parties prenantes de Caritas Bénin, un cadre de référence et d’orientation sur les mesures de transparence et de bonne gouvernance, aussi bien à l’interne qu’à l’externe, en vue de sa cohésion et le maintien de son rayonnement, sa notoriété et la visibilité de ses actions. En effet, Caritas Bénin promeut les valeurs et principes de probité, et reste respectueuse des processus de fonctionnement répondant aux meilleurs standards de bonne gouvernance. Tout acte de vol, de fraude, de détournement ou de corruption (active ou passive) est non admissible et fait l’objet de mesures répressives et disciplinaires conformément à la législation en vigueur au Bénin. Ces principes assurent la bonne gestion des ressources qui lui sont allouées, autant par les organismes publics que par les donateurs privés. Par conséquent, dans un souci de redevabilité et de préservation de son image et celle de l’Eglise, elle s’engage activement dans la prévention, l’investigation et la détection de toutes les formes de vol, de fraude et de corruption.

II- Définitions

Pour les besoins du présent document, les termes-clés suivants sont définis comme suit :

Vol : Il résulte du fait de s'emparer du bien d'autrui par la force ou à son insu. Il est aussi le fait de faire payer à autrui plus qu'il ne doit, ou de ne pas donner ce que l'on doit. Il comprend le détournement de fonds, le cambriolage, l’extorsion et le Kidnapping.

Fraude : Elle englobe un ensemble d’irrégularités et autres actes illégaux caractérisés par une tromperie intentionnelle, dans l’intention d’obtenir un gain, de provoquer une perte ou d’exposer à un risque de perte.

Corruption : Elle consiste à offrir, donner, solliciter ou accepter un avantage, un service ou un bien en récompense, qui est susceptible d'influencer l'action ou le traitement à faire d'une situation donnée, par un membre, un employé ou un responsable de l'Association ou de l'un de ses organes de gouvernance et/ou opérationnels.

III- Mission et valeurs de Caritas Bénin

La mission de Caritas Bénin est de « Témoigner de l'amour de Dieu (act. 1, 8) par le service, l'accompagnement et la défense des pauvres sans distinction de race, de religion, d'appartenance socio-politique, etc. ».

Elle promeut les valeurs suivantes :

- Justice sociale,
- Solidarité,
- Intendance,
- Ecologie intégrale,
- Dignité de la personne humaine,
- Miséricorde et compassion,
- Formation du cœur,
- Egalité,
- Option préférentielle pour les pauvres,
- Subsidiarité, coopération fraternelle, unité et partenariat.

IV- Les groupes à considérer

- ❑ Les employés, stagiaires et bénévoles : Caritas Bénin attend de l'ensemble de son personnel, le respect des règles d'intégrité, du Code de Conduite et des procédures établies (procédures financières et comptables, systèmes de d'audit et de contrôle interne (règlements du personnel, procédures de recrutement et de contrats, les rémunérations, les procédures de passation de commandes et d'achats, de logistique, d'utilisation et de conservation des biens et matériels), et des règles d'éthique.
Une politique de réclamation et un dispositif d'alerte sont disponibles pour donner l'information à temps réel lorsque des personnes changent brusquement de conduite ou de comportement, ou ne respectent pas les dispositifs de prévention ou de sanction en place.
La protection des sources d'information internes ou externes est encouragée.
- ❑ Les membres du Conseil d'Administration : En tant que représentants élus, les membres du Conseil ont le devoir de s'assurer que les Responsables des organes opérationnels de Caritas Bénin et leurs collaborateurs utilisent ses ressources avec probité et dans le respect de la réglementation en vigueur. A ce titre, ils sont dans l'obligation d'appliquer et de respecter entre autres :
 - a) les statuts et règlement intérieur de l'Association ;
 - b) le Code de Conduite et le code éthique de Caritas Bénin.

- ❑ Le Management : A tous les niveaux, le management est tenu de s'assurer que les personnels sont informés des procédures financières, des systèmes de contrôle interne et externe, des procédures d'achat, de la procédure de signalement et que leurs exigences respectives soient respectées. Il doit également s'assurer que tous les employés aient la pleine conscience de leurs responsabilités en vue de la préservation des ressources mises à leur disposition et celles dont ils sont responsables, contre la prévarication, le gaspillage et les avaries.
- ❑ Les contrôles internes, audits et investigations : Le Directeur Administratif et Financier ainsi que les autres financiers du réseau Caritas Bénin veillent chacun à ce que les dispositions adéquates soient en place pour la gestion des affaires financières de l'Association. Toute faiblesse observée dans le contrôle interne doit être signalée au Directeur National, qui a la mission de veiller à ce que des mesures correctives soient prises. Le Directeur Administratif et Financier au niveau de la Direction Nationale doit particulièrement s'assurer que :
 - a) Les systèmes de contrôle interne de l'Association soient réguliers, adéquats et appliqués convenablement.
 - b) Les actifs et intérêts de l'Association soient protégés contre des pertes résultant d'un management inefficace, d'une mauvaise utilisation des ressources financières, du gaspillage, du vol, de la fraude ou de la corruption.
 - c) Les données financières et autres données de monitoring soient appropriées et fiables.
 - d) Les politiques, réglementations et procédures de l'Association soient respectées.
 - e) Les procédures de gestion des risques soient appliquées convenablement.

Les audits externes doivent être réalisés dans le respect strict des procédures et standards d'audit international. Ils mettront l'accent sur le rôle du management sur l'existence et le fonctionnement des dispositifs de prévention, de détection de la fraude et de la corruption. L'auditeur externe examinera les dispositions prévues et mises en œuvre par l'Association pour assumer cette responsabilité.

En cas d'allégation de fait ou de menace de mal gouvernance, une fois informée, le Directeur National, décide de former un comité d'investigation et de gestion de crise dont il définit la composition. Ce comité peut être soutenu par les services de la Police Républicaine.

Les procédures judiciaire et disciplinaire à son encontre seront ainsi ouvertes. Tout personnel reconnu coupable de vol, de détournement de fonds ou de biens ou de corruption sera suspendu de ses activités, à titre conservatoire.

V- Perte financière et/ou d'information

Dans tous les cas où Caritas Bénin ou l'un de ses démembrements auraient subi une perte financière, elle devra récupérer cette perte en mettant en place, un dispositif approprié décidé par le Directeur National en relation avec le Président du Conseil d'Administration de l'Association.

VI- Signalement des irrégularités

En cas de vol, de fraude, de détournement ou de corruption dans l'un des organes opérationnels de l'Association, la personne qui le détecte en informe sans délai son supérieur hiérarchique ou la personne responsable de l'organe concerné qui rapportera la suspicion et/ou allégation auprès du Directeur National. Tous les personnels peuvent signaler tout fait de vol, fraude, détournement ou corruption dont ils ont connaissance. Aucun signalement anonyme ne sera traité.

La présente politique fait l'objet d'une mise à jour annuelle. Toutefois, sa validité est établie tant que Caritas Bénin ou l'un des responsables des organes opérationnels concernés n'en trouvent la nécessité.

Elle est mise à la disposition de l'ensemble des collaborateurs de l'Association puis partagée avec les prestataires et partenaires. Le personnel, en signant la déclaration d'engagement du code de conduite, adhère aux principes de la présente politique.

VII- Mise en œuvre de la politique

La sensibilisation et la formation du personnel et des partenaires de Caritas Bénin sont au cœur des stratégies de prévention dans le cadre de la mise en œuvre de la présente politique. Caritas Bénin s'engage à mener des actions de formation et de sensibilisation de son personnel, des bénéficiaires et des communautés locales y compris les enfants et autres sur la lutte contre le vol, la fraude et la corruption et sur les politiques et procédures pertinentes de l'organisation. Des rappels continus sont faits au niveau du personnel pour renforcer l'engagement à la prévention des cas de vol, fraude et corruption et rappeler les rôles et responsabilités de signalement et de réponses de chaque membre du personnel. Tout personnel, partenaire et bénéficiaire de Caritas Bénin doit adhérer à la présente politique.

Formulaire d'acceptation

Je soussigné(e), , confirme avoir lu, compris et adhéré ce à la présente Politique et m'engage à en respecter les dispositions, qui font partie intégrante des conditions d'emploi à Caritas Bénin.

Pour Caritas Bénin

Le Directeur National



Père Philippe SANHOUEKOUA